

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Altenbergstrasse 66, case postale 511
3000 Berne 25
tél. 031 340 24 24
courriel: kommunikation@refbejuso.ch
internet: www.refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n^o 3/4 2014

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	page
Sommaire	
Editorial	2
1 Synode : élections générales 2014 - 2018	4
2 Préavis : conférences pastorales 2014	5
3 Installations : changements dans huit paroisses	6
4 Appel de collecte : organisations œcuméniques internationales	7
5 Collectes 2013 : résultats	8
6 Dimanche de l'Eglise 2015 : « Faire résonner l'Eglise »	8
7 Eglises de migrants et intégration : subsides	9
8 En route pour la paix : marche de Pâques 2014	10
9 Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 avril 2014	11

Chère lectrice
Cher lecteur

Postes pastoraux

Les réactions contre la diminution des postes pastoraux décidée par le Grand Conseil ont longtemps tardé, mais présentement, la pastorale et les paroisses se font entendre au moyen de lettres, de courriels et d'un site « Sauvez les Eglises dans le canton de Berne ».

On peut comprendre que les pasteur-e-s des petites paroisses campagnardes estiment leurs postes particulièrement menacés par les coupes budgétaires et affirment que celles-ci devraient être évitées, parce que c'est dans ces régions que l'Eglise offre le dernier service public.

Le fait que les cercles d'Eglise se manifestent également à l'heure actuelle, est à saluer. Cela montre que le Conseil synodal n'est pas le seul à être concerné par le maintien des postes pastoraux. Les milieux politiques nous ont reproché qu'à l'exception du Conseil synodal, personne ne s'est engagé pour les Eglises au cours du débat sur les économies.

Cependant, il s'agit d'éviter de porter à la connaissance du grand public des querelles internes à

l'Eglise. Il n'est pas judicieux de jouer les petites paroisses contre les moyennes et les grandes. Les luttes internes, les disputes entre grandes et petites paroisses, entre la ville et la campagne sont improductives et suscitent des différences et des tensions qui nous affaiblissent.

Le Conseil synodal entretient des contacts avec l'Association des paroisses, la Pastorale et l'Eglise nationale catholique. Il nous faut une stratégie commune. Le Conseil synodal s'engage dans les commissions compétentes et auprès de la Direction des affaires ecclésiastiques, afin que les restrictions puissent être pratiquées selon des points de vue raisonnables. Il s'agit de rester calme et serein en attendant de savoir quels postes devront disparaître, où, comment et jusqu'à quand.

Il faut éviter à tout prix de faire le vide dans les régions campagnardes et périphériques. D'autres critères que le nombre des membres doivent être pris en considération dans la répartition des postes.

Rapport sur « La relation entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne »

Le Conseil synodal demande instamment aux paroisses de remplir soigneusement le questionnaire en vue de l'établissement du rapport sur la relation Eglise – Etat ! Pour ce faire, le temps est compté : de fin février à début avril. Le rapport doit être terminé à l'automne. Par la suite, il passera devant le Conseil d'Etat et, en 2015, devant le Grand Conseil.

En fonction des résultats de ce rapport, le Conseil d'Etat proposera des changements dans la relation Etat – Eglises nationales ou le maintien de la situation actuelle. Il est essentiel que ce rapport puisse montrer l'importance des Eglises nationales et les positionner comme une force fondamentale dans la société et la culture. Les résultats du rapport et les conclusions qui en seront tirées sont infiniment plus importantes pour les Eglises nationales que les mesures d'économie et de restriction actuelles.

Espoir

Je réitère mon souhait exprimé au Synode d'hiver 2013: l'objectif du Conseil synodal est de participer à la mise en œuvre des

mesures d'économie exigées par la Direction des affaires ecclésiastiques de sorte à limiter les dégâts. Dans ce but, l'ordonnance du Conseil d'Etat sur la répartition des postes pastoraux doit être modifiée de manière sensée, mais non pas la loi sur les Eglises. L'Eglise d'Etat qui couvre tout le territoire avec son offre très large, doit être maintenue également dans les régions campagnardes et périphériques, raison pour laquelle l'enracinement local de l'Eglise est une préoccupation centrale pour le Conseil synodal. Cette nouvelle suppression de postes pastoraux atteint une fois de plus l'image de l'Eglise nationale et populaire. C'est mon grand espoir de réussir, en unissant nos forces, à trouver des solutions pour le bien de tous ceux qui ont volontiers recours aux services de notre Eglise. Nous voulons et devons édifier l'Eglise nationale réformée de telle manière qu'à l'avenir aussi elle soit en mesure de répondre aux défis qui lui sont lancés et de remplir son mandat pour notre temps, au sens de la motion « Eglise 21 ».

Avec mes cordiales salutations

Pasteur Andreas Zeller,
président du Conseil synodal

Les élections générales du Synode (Union synodale, Synode ecclésiastique) vont avoir lieu. La période administrative actuelle court jusqu'au 31 octobre 2014, la nouvelle débutera le 1^{er} novembre 2014. Le 12 novembre 2014, au début de la session constitutive du Synode, les résultats des élections devront être validés. Le Conseil synodal a entrepris les démarches nécessaires.

La procédure d'élection au Synode se base sur le décret cantonal bernois concernant l'élection des délégués au Synode de l'Eglise réformée évangélique du 11 décembre 1985 (décret concernant l'élection au Synode; RSB 410.211). S'appuyant sur celui-ci, le Conseil synodal a édicté, le 13 février 2014, l'Ordonnance concernant les élections générales 2014–2018, et adressé cette dernière aux comités des arrondissements ecclésiastiques. Il l'a également publiée sur le site internet www.refbejuso.ch / Recueil des lois ecclésiastiques [RLE 34.140]. C'est aux arrondissements ecclésiastiques que revient la principale compétence dans cette procédure. Sont également impliquées la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne ainsi que les préfetures concernées. La procédure se déroule un peu autrement pour les trois sièges de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura (compétence de l'Assemblée de l'Eglise et du Conseil de l'Eglise en collaboration avec les trois paroisses) et pour le Synode d'arrondissement de Soleure (décision du Conseil d'Etat soleurois, collaboration des paroisses avec le secrétariat administratif compétent).

La procédure des élections générales se déroule de la manière suivante :

- Le 13 février 2014, le Conseil synodal a édicté l'Ordonnance concernant les élections qui a ensuite été publiée sur Internet et adressée aux arrondissements ecclésiastiques.
- L'Ordonnance concernant les élections est publiée dans les feuilles officielles à l'intérieur du canton de Berne via la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et les préfetures. Le Conseil-exécutif du canton de Soleure émet ses propres dispositions et décisions à l'intention des paroisses du Synode d'arrondissement de Soleure.
- Les paroisses autorisées proposent leurs candidat-e-s et communiquent les noms au comité de leur arrondissement ecclésiastique jusqu'au 7 juillet 2014; au sein de la paroisse, c'est le Conseil de paroisse qui est compétent pour cette proposition d'élection, à moins que le règlement d'organisation de la paroisse ne déclare compétente l'assemblée paroissiale.

- Les arrondissements communiquent les propositions à la préfecture compétente (respectivement au secrétariat administratif responsable) jusqu'au **22 août 2014**. Ensuite, à savoir jusqu'au **29 août 2014**, ils publient ces propositions dans les feuilles officielles du district, en avisant la population que d'autres propositions provenant de conseils de paroisse et/ou d'au moins 50 personnes ayant droit de vote, peuvent être soumises jusqu'au **12 septembre 2014**.
- Si le nombre de propositions par arrondissement/cercle électoral ne dépasse pas celui des sièges à repourvoir, les préfets/préfètes déclarent les personnes proposées élues tacitement après le **12 septembre 2014**.
- La chancellerie de l'Eglise publie ensuite les résultats dans les feuilles officielles (art. 14 du décret concernant les élections au Synode, délai de plainte fixé à 10 jours).
- Uniquement si le nombre de propositions soumises dépasse celui des sièges disponibles dans un arrondissement/cercle électoral, l'autorité préfectorale ordonne une élection publique ou par les urnes dans toutes les paroisses faisant partie du district. Les élections publiques ou par les urnes doivent avoir lieu avant le **26 octobre 2014**.
- Les élections seront validées lors du Synode constitutif du **12 novembre 2014**.

La procédure à l'intérieur de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura est coordonnée par le Conseil de l'Eglise. Dans le canton de Soleure, c'est la décision du Conseil-exécutif du canton de Soleure qui est déterminante, laquelle repose sur la convention d'Etat entre Berne et Soleure.

Le Conseil synodal remercie vivement les arrondissements ecclésiastiques, les paroisses et toutes les personnes concernées pour leur collaboration en vue du bon déroulement des élections générales 2014-2018.

2

Préavis Conférences pastorales 2014

Cette année, les traditionnelles conférences pastorales auront lieu aux dates suivantes :

- Vendredi 9 mai à Thoune : maison de paroisse, Frutigenstrasse 22, 3600 Thoune

- Lundi 12 mai à Berne : maison de paroisse St-Paul, Freiestrasse 20, 3012 Berne
- Mercredi 14 mai à Berthoud : maison de paroisse, Lyssachstrasse 5, 3400 Berthoud
- Jeudi 15 mai à Soleure : centre œcuménique, Stöcklimattstrasse 22, 4513 Langendorf
- Mercredi 4 juin à Bienne : maison Wytttenbach, rue Jakob-Rosius 1, 2502 Bienne

Une invitation comportant les détails sur le thème des conférences et les dossiers annexes vous seront envoyés avant le début de cette série de conférences. Nous vous attendons dès 8 h 30 pour un café de bienvenue. Les conférences durent de 9 heures à midi.

3

Installations Changements dans huit paroisses

Installation de la **pasteure Andrea Figge Zeindler** (précédemment à Cerlier) et de la **pasteure Susanne Berger** (précédemment desservance à Zimmerwald) le 15 décembre 2013 à l'église de Zimmerwald, par la **pasteure Verena Schär**, Münsingen.

Installation de la **pasteure Eva Leuenberger** (précédemment à Amsoldingen), de la **pasteure Katharina Mauerhofer** (précédemment pasteure dans une autre fonction) et du **pasteur Daniel Mauerhofer** (précédemment pasteur dans une autre fonction) le 23 février 2014 à l'église de Jegenstorf (paroisse Jegenstorf-Urtenen), par le **pasteur Christoph Vischer**, Boll.

Installation de la **pasteure Solveig Perret-Almelid** (précédemment pasteure dans une autre fonction) le 2 mars à l'église de Saignelégier (paroisse des Franches-Montagnes), par le **pasteur Marc Balz**, Bienne.

Installation de la **pasteure Judith Wenger** (précédemment desservance à Worb) le 9 mars à l'église de Rüfenacht (paroisse de Worb), par le **pasteur Marc van Wijnkoop Lüthi**, Gléresse.

Installation du **pasteur Adrian Müller** (nouveau au service des Eglises bernoises) le 16 mars à l'église de Gottstatt, par la **pasteure Christine Maurer**, Schwadernau.

Installation du pasteur Peter Raich (nouveau au service des Eglises bernoises) le 23 mars à l'église de Walkringen, par le pasteur Martin Maire, Berne.

Installation du pasteur Frank Rytz (précédemment à Frutigen) le 30 mars à l'église St-Paul (paroisse Berne-Paulus) le 30 mars par le pasteur Daniel Winkler, Riggisbergg.

Installation de la pasteure Laura Lombardo (précédemment pasteure dans une autre fonction) le 11 mai à l'église St-Paul de Bienne-Madretschi, par la pasteure Adelheid Heeb Guzzi, Berne.

4

Appel de collecte avril 2014 Organisations œcuméniques internationales

La 10^{ème} assemblée générale du Conseil œcuménique des Eglises qui s'est tenue du 30 octobre au 8 novembre à Busan, Corée du Sud, a eu pour devise « Dieu de la Vie, conduis-nous vers la justice et la paix ». 850 délégué-e-s de 349 Eglises et plus de 3000 visiteurs ont ensemble célébré, prié, débattu et porté plus avant le feu œcuménique. Des questions importantes ont tourné autour du devoir et de la mise en œuvre de la mission aujourd'hui, en se focalisant sur le renforcement de la paix religieuse dans les sociétés multi-religieuses. Mais les Eglises du COE ont également pris clairement position en faveur du désarmement universel et, au vu du conflit non maîtrisé entre la Corée du Nord et du Sud, en faveur de la réunification du pays.

Lors de l'assemblée, des jeunes personnes aux racines multiculturelles se sont exprimées ainsi : « Nous sommes une part importante du mouvement œcuménique et nous voulons agir comme des constructeurs de ponts entre les différentes traditions et confessions. L'œcuménisme vit. ». Dans les paroisses locales, nous aussi faisons partie de ce mouvement universel, soit en participant aux discussions œcuméniques soit en manifestant notre solidarité par un soutien financier. C'est pourquoi le Conseil synodal vous invite à soutenir généreusement la collecte en faveur des Organisations œcuméniques (COE, CMER, CEC). Un grand merci. Cet appel est joint à la présente Circulaire à l'intention des pasteur-e-s et des président-e-s de paroisse.

Pour plus d'informations: Conseil œcuménique des Eglises:
www.oikoumene.org/fr/oeerk.html, Assemblée générale 2013:
www.wcc2013.info/fr, Communion mondiale d'Eglises réformées: www.wcrc.ch,
Conférence des Eglises européennes: www.ceceurope.org.

5

Collectes 2013 Résultats

La collecte en faveur des **organisations œcuméniques internationales** a rapporté, en 2013, Fr. 40'904.10 (contre Fr. 41'532.80 en 2012, Fr. 45'014.40 en 2011 et Fr. 42'213.30 en 2010). Cet argent a été reversé au Conseil œcuménique des Eglises (COE), la Communion mondiale d'Eglises réformées (CMER) et la Conférence des Eglises européennes (CEC).

La collecte – non obligatoire – en faveur de **HEKS – EPER** (œuvre d'entraide des Eglises protestantes de Suisse) totalise Fr. 48'722.50 en 2013 (contre Fr. 31'402.90 en 2012, Fr. 44'668.05 en 2011 et Fr. 38'377.50 en 2010).

A l'occasion du **Dimanche de la Réformation**, Solidarité protestante a reçu Fr. 48'709.40 destinés à la transformation de l'église des Valangines à Neuchâtel. (Années précédentes : 2012 Fr. 53'061.35 ; 2011 Fr. 55'354.30 ; 2010 Fr. 53'717.10).

Noël 2013 : les dons versés « En faveur des personnes en situation de détresse » s'élèvent à Fr. 169'599.95 (contre Fr. 147'842.50 en 2012, Fr. 144'570.50 en 2011 et Fr. 119.547.45 en 2010). Cet argent a été réparti de la manière suivante : 50 % ont été consacrés à l'aide immédiate aux réfugiés syriens (Fr. 84'800.00). L'autre moitié allait à l'« Aide au passant » des villes de Berne (15%), Bienna (15%), Soleure (15%) et Thounne (5%).

Le Conseil synodal remercie très cordialement tous les donateurs pour leurs gestes tangibles de solidarité.

6

Dimanche de l'Eglise 2015 « Faire résonner l'Eglise »

La musique est profondément enracinée dans notre tradition judéo-chrétienne et richement documentée. Elle change constamment, trouve de nouvelles formes d'expression, se rattache à l'ancien pour développer du nouveau. Le Dimanche de l'Eglise 2015 se situe dans cette tradition vivante, y puise des forces et continue de la développer de manière créative.

Le Dimanche de l'Eglise permet d'expérimenter l'Eglise en tant qu'espace et lieu des sons. Il s'agit de créer un dialogue entre espace et notes, entre son et écoute, entre silence et mélodie, entre respiration et chant, entre différentes

personnes, entre l'homme et Dieu. Le Dimanche de l'Eglise invite à la collaboration avec les chœurs constitués, les chœurs ad hoc, les écoles de musique, les ensembles amateurs, les groupes de danse ou de rock, les groupes rythmiques ou les musiques populaires de différentes provenances. Et à découvrir l'acoustique de l'espace dans l'église, de l'orgue et des cloches. On peut faire des expériences avec des sons isolés, des mélodies, des harmonies, des couleurs mélodiques, des musiques d'ensemble, des sons d'orgue ou de cloches. Dans la plupart des églises, la musique est devenue plus variée. Cela découle entre autre des différentes habitudes auditives des fidèles. C'est pourquoi le Dimanche de l'Eglise permet également des échanges sur les habitudes culturelles et incite à rechercher une démarche musicale créative.

Ainsi, le Dimanche de l'Eglise inaugure en fait une année de la musique d'Eglise : le festival des mélodies d'Eglise « cantars » aura lieu entre le début du printemps et Pentecôte, de même qu'un congrès international de la musique d'Eglise en octobre 2015. Ce serait magnifique si le Dimanche de l'Eglise devenait une fête musicale aux sons variés, joyeusement expérimentale et ouverte, à même de faire résonner l'Eglise.

Soirée de préparation pour les paroisses francophones : en novembre 2014 au Centre de Sornetan. Des informations plus précises et les manifestations organisées autour du thème seront communiquées dans la VP et sous [www.refbejuso.ch /fr/activités/dimanche-de-leglise](http://www.refbejuso.ch/fr/activités/dimanche-de-leglise).

7

Eglises de migrants et intégration Subsides pour des projets d'intégration

Dans sa session d'hiver 2013, le Synode a approuvé la prolongation du crédit « Eglises de migrants et intégration » jusqu'en 2018. Ainsi, chaque année, Fr. 30'000.- seront investis pour les Eglises de migrants, des cours de formation continue et des projets de rencontres avec des paroisses réformées.

Les migrantes et les migrants, tout comme les Eglises de migrants, sont un reflet de l'Eglise universelle et ont aujourd'hui leur place en Suisse s'agissant de leur vie religieuse et sociale. Les Eglises de migrants sont reconnues par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure comme de « nouveaux partenaires œcuméniques » et sont soutenues dans leurs efforts en vue de l'intégration. Les activités communes et les projets d'intégration des paroisses réformées et des Eglises de migrants sont très importants pour que la diversité culturelle soit

toujours plus reconnue dans notre société comme une source de force et de cohésion sociale. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure soutiennent financièrement des projets (voir la brochure ci-jointe), mais offrent également leur savoir-faire et participent à ce qu' « Etre l'Eglise ensemble » devienne une réalité.

Les demandes peuvent être directement adressées à Dinah Hess, Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, CËTN-Migration, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Bern 25, centrale téléphonique 031 340 24 24, ligne directe 031 340 26 11, dinah.hess@refbejuso.ch, www.refbejuso.ch.

8

En route pour la paix Marche de Pâques du 21 avril 2014

Avec sa devise « Créer la sécurité par la formation et la santé, non par les armes », la marche de Pâques revendique cette année un changement de mentalité dans l'industrie de l'armement.

En Suisse, de grandes dépenses militaires sont prévues qui marquent un contraste avec les mesures d'économie dans la formation, la sécurité intérieure et le travail au service du bien commun. Face à ce constat, la marche de Pâques entend mettre l'accent sur l'investissement dans la société civile. Lors de la manifestation de clôture, Mme Claudia Haydt de l'association « Informationsstelle Militarisierung » (Allemagne) prendra la parole. Elle va démontrer à qui profitent en réalité les exportations du matériel de guerre et comment les entreprises d'armement peuvent être utilisées à des fins pacifiques.

La marche de Pâques à Berne est une manifestation suisse qui se tient en français et en allemand. Comme les années précédentes, la marche débute à 13 heures au lieu-dit Eichholz et mène en vieille ville de Berne en longeant l'Aar. Sur la place de la cathédrale, la manifestation de clôture offrira un programme varié avec des discours, de la musique klezmer et des spécialités bio de la ferme jurassienne. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure participent activement à l'organisation de cet événement.

Le Conseil synodal vous prie d'inviter vos paroisses à prendre part à cette marche de Pâques. Contact et informations : Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, service OeTN, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Bern 25, tél. 031 340 26 07, courriel oeme@refbejuso.ch, www.ostermarschbern.ch.

9

Prochaine Circulaire

Délai de rédaction fixé au 15 avril 2014

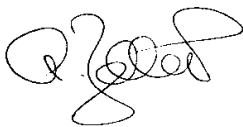
Pour la Circulaire de mai/juin, le délai de rédaction est fixé au **15 avril 2014**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 avril** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **19 avril** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **21 avril** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} mars 2014 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable de la communication :



Hans Martin Schaer

Documents joints à la présente Circulaire

	Pasteur(e)s et Prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	Député(e)s au Synode	Catéchètes	Autres personnes Intéressées
Appel de collecte : organisations œcuméniques internationales	X	X					
Lettre : « Ensemble nous sommes forts »	X						
Brochure : « Etre Eglise ensemble »	X	X	X	X	X	X	X
Colloque national : « Grand âge et avenir » et « J'aurai 100 ans »	X	X	X	X			X

Changements d'adresse

Merci de communiquer vos changements d'adresse dans les meilleurs délais aux Services centraux, zd@refbejuso.ch, ou tél. 031 340 24 24.